

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 21 décembre 2016 à 13h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.

Présence :

- M. David Price, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Hélène Dauphinais, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Kathleen Gélinas, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Annie Godbout, déléguée Ville de Sherbrooke
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Kenneth Coates, délégué MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. Claude Brochu, directeur général de Valoris
- Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance ;

La présidente Mme Hélène Dauphinais déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation ;

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour ;

Résolution 2016-12-21-0513

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbal ;
 - a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 24 novembre 2016 (document joint) ;
 - b) Suivi du procès-verbal ;
- 5) Période de questions ;
- 6) Ressources humaines ;
 - a) Remplacement du directeur général ;
- 7) Finance ;
 - a) Résolution pour changer les signataires des chèques (nouveau directeur général, directrice générale adjointe, présidente et vice-président) ;
- 8) Nouvelles cellules d'enfouissement :

- a) Règlement d'emprunt pour la construction de nouvelles cellules d'enfouissement (document joint) ;
- b) Certification d'autorisation ;
- 9) Centre de tri ;
 - a) Suivi du dossier ;
 - b) Autorisation de présenter une demande de financement au Créneau Accord pour une alternative à la valorisation de la matière organique ;
- 10) Affaires nouvelles ;
 - a)
- 11) Date de la prochaine réunion : 26 janvier 2017 ;
- 12) Levée de l'assemblée.

Adopté

4) Procès-verbal ;

a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 24 novembre 2016 (document joint);

Résolution 2016-12-21-0514

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 24 novembre 2016.

Adopté

b) Suivi du procès-verbal ;

Aucun suivi.

5) Période de questions ;

Aucune question.

6) Ressources humaines ;

a) Remplacement du directeur général ;

Résolution 2016-12-21-0515

Proposé et résolu unanimement que le conseil d'administration autorise le consultant en ressources humaines à négocier avec le candidat retenu et selon le cadre financier établi. De plus, la présidente, Mme Hélène Dauphinais, est autorisée à signer le contrat.

Adopté

7) Finance ;

a) Résolution pour changer les signataires des chèques (nouveau directeur général, directrice générale adjointe, présidente et vice-président) ;

Résolution 2016-12-21-0516

Proposé et résolu unanimement de nommer Mme Odile Goulet directrice générale adjointe, comme signataire de tous les effets bancaires à la caisse populaire des Hauts-Boisés. Il est également résolu de nommer Mme Odile Goulet à titre de secrétaire-trésorière adjointe.

Adopté

8) Nouvelles cellules d'enfouissement ;

a) Règlement d'emprunt pour la construction de nouvelles cellules d'enfouissement (document joint) ;

Résolution 2016-12-21-0517

Proposé et résolu unanimement d'accepter le règlement d'emprunt no 18 tel que :

ATTENDU QU'il est nécessaire de construire de nouvelles cellules d'enfouissement pour les opérations à compter de 2017 ;

ATTENDU QUE la Régie est allée en soumission publique pour les services professionnels pour la construction de nouvelles cellules pour le lieu d'enfouissement technique (Appel d'offre 2016-03) et que le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme soit WSP Canada inc. pour un montant de 112 278.88 \$ incluant les taxes nettes ;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. a estimé les travaux nécessaires à la construction des cellules d'enfouissement à un montant de 3 575 414.93 \$ incluant les taxes nettes ;

ATTENDU QUE pour cette raison il est nécessaire d'effectuer un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux projetés ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par M. Walter Dougherty, lors d'une séance du conseil d'administration tenue le 24 novembre 2016 ;

A CES CAUSES, sur la proposition de Mme Kathleen Gélinas, appuyée par M. Robert Roy,

IL EST RÉSOLU:

Que le règlement numéro 18 soit adopté et qu'il est décrété et statué par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke décrète qu'il est autorisé à dépenser une somme de 3 687 693.81 \$ pour la construction de nouvelles cellules tel que détaillé à l'article 3.

ARTICLE 3

Le conseil d'administration décrète une dépense n'excédant pas trois millions six cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-treize dollars et 81 cents (3 687 693.81 \$) pour :

Honoraires WSP Canada inc.	106 945.00 \$
Cellules d'enfouissement technique (Estimé WSP Canada inc.	3 405 562.50 \$
Sous total	3 512 507.50 \$
Taxes nettes 4.99%	175 186.31 \$
Total	3 687 693.81 \$

le tout suivant un descriptif pour les travaux à réaliser pour l'agrandissement du bassin d'accumulation, préparé par Guy Péloquin, ingénieur, et daté du 20 décembre 2016 et joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme **Annexe « B »**.

ARTICLE 4

Pour l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, la Régie intermunicipale décrète un emprunt pour une période de 5 ans de 3 687 693.81 \$ (taxes nettes).

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et aux remboursements en capital des échéances annuelles, il est affecté par le présent règlement, annuellement, une partie du fonds d'administration de la Régie et si les sommes disponibles en provenance du fonds d'administration sont insuffisantes, il est exigé de chaque municipalité partie à l'entente constituant la Régie, une contribution conformément aux articles 8.1 et 9.1 de cette entente.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement, notamment, le cas échéant, tout remboursement de la Taxe sur les produits et services (TPS) et la Taxe de vente du Québec (TVQ) qu'elle recevra à l'égard du coût des travaux.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

b) Certification d'autorisation ; Résolution 2016-12-21-0518

Proposé et résolu unanimement d'autoriser Mme Odile Goulet à présenter une demande de modification du certificat d'autorisation du lieu d'enfouissement sanitaire pour la construction des dernières cellules d'enfouissement.

Adopté

9) Centre de tri ;

a) Suivi du dossier ;

Le dossier suit son cours.

b) Autorisation de présenter une demande de financement au Créneau Accord pour une alternative à la valorisation de la matière organique ;

Résolution 2016-11-24-0519

Proposé et résolu unanimement de reporter la décision à un prochain CA lorsque les détails et les modalités du projet seront définis.

Adopté

10) Affaires nouvelles ;

Aucun point.

11) Date de la prochaine réunion ;

Réunion régulière : 26 janvier 2017.

12) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14h46.

Mme Hélène Dauphinais, présidente

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier